



Election des représentants du Comité Social et Economique

Note d'information n° 1

1^{er} tour de scrutin

Nous informons le personnel de la société que les élections des membres du Comité Social et Economique auront lieu le vendredi 24 mai 2024 de 9h à 14h

Le premier tour de scrutin et le dépouillement se dérouleront au siège social de la société situé Pôle Pixel – Bât B – 26 rue Emile Decorps – 69100 VILLEURBANNE. (cf protocole électorale disponible sur le WIKI comment faire pour connaître les élections des instances représentative du personnel)

Conditions d'éligibilité

Pour se présenter à l'élection, le salarié doit répondre aux 4 conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Avoir travaillé dans l'entreprise depuis 1 an au moins (c'est-à-dire avoir signé un CESA avec Elycoop avant le 24 mai 2023)
- Ne pas être l'époux, partenaire de Pacs, concubin, ascendant, descendant, frère, sœur et allié au même degré de l'employeur
- Ne pas avoir eu de condamnation interdisant d'être électeur et donc d'être élu

À savoir

les salariés travaillant à temps partiel simultanément dans plusieurs entreprises ne peuvent être candidats que dans l'une de ces entreprises. Ils choisissent celle dans laquelle ils font acte de candidature.

Valable seulement pour le premier tour de scrutin :

Seules peuvent être candidat pour le 1er tour de scrutin, les personnes présentées par les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

Conditions d'électorat appréciées à la date du 1er tour

Pour être électeur, il faut remplir les 3 critères suivants :

- Être salarié de l'entreprise et avoir au moins 3 mois d'ancienneté au 1er tour du scrutin
- Être âgé de 16 ans au moins
- Jouir de ses droits civiques

[En savoir +](#)

Dans les trois hypothèses suivantes, un 2 tour de scrutin doit être organisé dans le délai de 15 jours à dater du 1^{er} tour (L. 2314-29) :

- s'il y a eu carence de candidatures au 1 tour, c'est-à-dire si aucune organisation syndicale n'a présenté de candidats (Cass. Soc. 18 mars. 1982, n°81-60.871P) ;
- si au 1 tour le quorum n'a pas été atteint (L. 2314-29) ;
- s'il reste des sièges vacants à l'issue du 1 tour. Le 2 tour n'est alors organisé que pour pourvoir les sièges vacants.

Fait à Villeurbanne, le 7 mai 2024

Jimmy MERCANTE
Directeur Général

Elycoop

Pôle Pixel Bât. B
26, rue Emile Decorps
69100 Villeurbanne

04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr

Siret : 429 851 637 00034

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience Elycoop

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 96 04 📠